



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. MENSUEL. N°400 Mars 2023



LA MAIN DANS LA MAIN N°400

Sommaire

P.2

ANDENNE – ASSEMBLEE DES MILITANTS ELARGIE

Evaluation de nos différents événements

P.3

FEDERATION – IL Y A URGENCE

Oxfam met en lumière l'ampleur des inégalités en Belgique

P.4/5

FEDERATION – N°400 LA MAIN DANS LA MAIN

P.6

FEDERATION – NOS DROITS Le droit de visite des grands-parents

P.7

ANDENNE - HORS CADRE Atelier Abstrait

P.8

FEDERATION - CA SE PASSE. PETITES NOUVELLES - Ici et là ça bouge !

Editorial

...400 éditions et quelques autres qui ont relaté les combats, luttes et espoirs de chacun.e.

C'est à Pâques 1981 qu'est édité le premier numéro qui prendra rapidement le nom de « *La Main dans la Main* ». Lors d'une cave début des années 80, un militant, Serge Lebon, proposait ce titre-là. Il nous semblait symboliser au mieux les forces qui nous animent lorsqu'on se bat ensemble, face à la misère qui nous divise.

Comme nous l'avons régulièrement rappelé dans notre journal, se rassembler et se mobiliser constituent pour nous les premiers défis pour agir efficacement contre ce qui produit et amplifie les inégalités et l'oppression des plus pauvres.

Durant toutes ces années, le journal était et est encore le reflet de nos résistances portées personnellement et collectivement, et questionne depuis ses débuts les injustices et discriminations à l'égard des populations les plus opprimées.

Le journal partagé de porte en porte est un outil de mobilisation, de rassemblement mais aussi de diffusion de nos réalités de vie et de nos espoirs.

Laetitia et les militants d'Andenne

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

IL Y A URGENCE

*Une fois de plus, OXFAM met en lumière l'ampleur des inégalités, en Belgique et dans le monde...
IL nous semble important de rappeler une fois de plus dans notre journal, que pour nous, la grande pauvreté n'est pas étrangère aux inégalités qui sont en croissance permanente.*

DES RICHESSES ACCUMULÉES

Il nous est impossible de parler "pauvreté" sans parler des richesses accumulées par certaines personnes.

Lorsqu'on parle d'inégalités "économiques" et de richesse, il y a toujours au moins deux niveaux à envisager :

1. LES REVENUS

Il y a d'abord les revenus. Ils proviennent de l'activité économique -le travail-, souvent exercé dans un emploi, et/ou les allocations sociales, par exemple, la mutuelle, le CPAS, le chômage, les allocations familiales, une pension etc....) Ce sont les plus visibles et sont généralement connus. On sait tous qu'au sein même de ces revenus, il y a **d'énormes inégalités**. Le salaire d'un professeur d'université ou d'un joueur de foot international est plus élevé que celui d'une personne qui travaille en titre service ou que celui de l'institutrice maternelle.

De plus, pour certaines personnes, il y a d'autres revenus qui ne viennent pas d'un travail comme on l'entend généralement. Par exemple, des loyers perçus par un propriétaire de logements et d'immeubles loués, ou encore les revenus financier tirés de divers placements de son argent. Tout cela participe aux inégalités de revenus et à la constitution des richesses.

2. LE PATRIMOINE

A côté des inégalités de revenus, il y a les inégalités de patrimoine. C'est-à-dire tout ce qu'une personne possède et pour lequel elle peut dire : "c'est à moi". J'en fais ce que je veux. J'accumule tout ce que je peux ou je partage tout ou une partie de cette richesse. Ce sont des terres, des immeubles, des actions, des titres, des entreprises, des œuvres d'art. Souvent, des métaux précieux, des voitures et des biens de grand luxe, des bateaux, des avions, une équipe de foot ...

À l'inverse des revenus de travail qui sont généralement connus et imposés, le patrimoine et une grande part des revenus qu'il produit, échappent, par diverses techniques, à la redistribution que constitue la fiscalité. **Le patrimoine est un élément important à évaluer et à prendre en compte** si on parle des inégalités de richesse économique. Certaines fortunes réussissent à échapper aux taxations sur la transmission des patrimoines au moment d'un héritage. C'est donc au départ d'une évaluation des patrimoines que nous abordons les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres.

LE RAPPORT D'OXFAM 2022

Dans un document diffusé en janvier 2022, Oxfam Belgique nous rappelle :

AU NIVEAU MONDIAL:

"Pendant que Jeff Bezos, le deuxième homme le plus riche de la planète, s'envolait dans l'espace avec ses amis en juillet 2021, des millions de personnes mouraient parce qu'elles ne



source: <https://www.swissinfo.ch/fre/societe/>

*pouvaient pas se faire vacciner ou acheter de la nourriture. En effet, l'année dernière, 14.000 personnes sont mortes de faim chaque jour. Dans le même temps, la fortune de 2.755 milliardaires a davantage augmenté pendant la pandémie qu'au cours des 14 dernières années. Il s'agit de la plus forte augmentation annuelle de la fortune des milliardaires depuis que ce type de données est recensé, et cela concerne tous les continents."*¹

"Si les 10 hommes les plus riches dépensaient chacun un million de dollars par jour, il leur faudrait 414 ans pour dépenser leur fortune".²

EN BELGIQUE

"En Belgique, les 1% les plus riches possèdent maintenant 15% des richesses – c'est plus que la fortune cumulée des 50% les moins riches." ²

Pour avancer dans le sens d'une réduction des inégalités, de nombreuses organisations plaident pour une fiscalité plus juste et une réelle lutte contre toutes les fraudes fiscales et financières.

Extrait de la pétition portée par OXFAM pour une fiscalité juste qui réduirait "un peu" les inégalités et envoyée au Premier ministre belge, à l'occasion du Forum de Davos en janvier 2023 :

*"... Pourtant, il y a urgence. Dans un pays où le capital est peu taxé par rapport au travail, les inégalités se creusent. 19% de la population serait à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Parallèlement, 1% des Belges les plus riches possèdent ensemble plus de richesses que 70% du reste de la population"*³

Luc Lefebvre

Statbel, l'office belge de statistique, publie aujourd'hui les chiffres de la pauvreté pour 2021 issus de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). En 2021, 12,7% de la population en Belgique était considérée comme à risque de pauvreté monétaire (AROP). Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 1.293 euros par mois pour une personne isolée

¹ OXFAM.Be <https://oxfambelgique.be/les-inegalites-tuent> Actualités 11 janvier 2022

² Idem [OXFAMoxfambelgique.be/les-inegalites-tuent](https://oxfambelgique.be/les-inegalites-tuent) Actualités 11 janvier 2022

³ Pétition diffusée par OXFAM be -janvier 2023 <https://oxfambelgique.be/davos-2023>



Nous sommes des hommes et des femmes tout comme vous, qui en avons assez de se voir continuellement rejetés de la société, assez de vivre dans l'insécurité pour l'avenir de nos enfants, et assez de vivre avec la misère et l'injustice de ce monde. Nous avons pensé créer notre petit journal pour vous tenir au courant de toutes les actions que nous serions amenés à entreprendre à Namur. Vous pourrez ainsi vous joindre à nous en toute liberté et sans aucune contrainte pour vous.

Jean VDP, militant

Journal N° 3 : 1981, avant d'avoir le nom "LA MAIN DANS LA MAIN"



des hommes et des femmes
tout comme vous

on apprend beaucoup de choses

DIRE A D'AUTRES CE QU'ON VIT

assez d'avoir les déchets des autres !

faire bouger les choses

je sais que ce qui est écrit est vrai

lutter contre la pauvreté, c'est la base

ON EST DES HUMAINS

je sais que ce qui est écrit est vrai



Dominique de Namur : « J'ai écrit un article. Pour les logements, par exemple, ça ne bouge pas assez. Au contraire, on les démolit. Et il y a des gens qui cherchent un logement. Quoi ? On va les laisser mourir un par un ? Si on ne nous comprend pas, on tourne en rond dans une cage. C'est ce qu'on fait avec les personnes. Pourtant, on est des humains. »

Andrée de Namur : « ce journal est né en 1981, par des personnes qui se rassemblaient. Ils voulaient dire à d'autres ce qu'ils vivaient. (...) Par le journal, des personnes extérieures à Ist peuvent en aider d'autres. Notamment à travers la rubrique « nos droits ». C'est important qu'on puisse utiliser cet outil d'information et de rassemblement. Et d'analyses de la société. »



Amaryllis de Charleroi : « Maintenant, je suis différente avec les gens, et les gens à la rue. On est tous des humains. C'est depuis que je suis venue ici que je pense comme ça, au fait. Ici, on est sociable avec tout le monde. Ist, c'est où tout le monde se rassemble pour manifester ce qui ne va pas au niveau des lois, et d'autres choses, au niveau du logement, au niveau du SAJ,... Je trouve que c'est bien parce qu'au moins, ça fait bouger les choses. Même si parfois, il faut du temps pour que ça bouge. »



Françoise d'Andenne : « Je ne sais plus comment j'ai rencontré LST. J'aime bien rencontrer les gens. On apprend beaucoup de choses. On crée des amitiés. »



Michel de Rochefort : « Je me sens militant et fier de l'être. On doit être fier d'être militant. On est là. Plus on est, plus forts on sera. La militance, c'est un groupe, un soutien, une force derrière nous. »



Sabine de Namur : « j'ai connu LST par Myriam, qui habitait mon quartier. Je trouve qu'ici, on sait discuter avec les gens. »



Joëlle d'Andenne : « La vie est dure maintenant et aussi pour les enfants. Dans LMDLM, on peut lire ce que d'autres vivent. Que ce soit la même chose que nous ou pas. J'ai déjà fait des articles pour LMDLM »



Valérie de Namur : « Quand les riches partageront leurs biens avec les pauvres, les pauvres seront moins pauvres. Le jour où on arrivera à ça, je crois qu'on aura tous un bon niveau de vie. Nous, avec des besoins peut-être moindres parce qu'on a été habitué à avoir des besoins moindres, à faire avec peu. (...) Ce jour-là, moi, je ne le verrai pas ! Peut-être pas mes petits-fils, mes arrière-petits-fils, mais un jour, ça se fera. C'est au niveau politique, c'est eux qui doivent faire changer ça : que les riches soient moins riches, et les pauvres moins pauvres. Il n'y a qu'eux qui peuvent réagir à l'heure actuelle. J'aimerais qu'ils nous entendent. »

LA MAIN DANS LA MAIN N°400

Didier de Sclayn : « (...) Ce qui m'a le plus frappé, c'est que vous n'avez rien amené, rien apporté autre qu'une présence, autre que garantir que s'il y avait des problèmes, vous étiez là. C'est ça qui a fait que j'ai continué à venir »

Le journal « la main dans la main », c'est un endroit où les pauvres sont sûrs d'avoir une trace écrite. Parce que dans les autres endroits, que ce soit travail social, justice, administration, c'est toujours quelqu'un d'autre qui écrit notre vie, notre histoire. Tandis que dans « la main dans la main », on a pu écrire ce qu'on vit. C'est l'endroit où c'est nous. C'est nous avec l'aide d'autres personnes qui ont décidé de se mettre avec nous, pour nous aider à nous exprimer »



Carol de Rochefort : « J'ai rencontré LST par ma maman. Elle venait, elle m'a dit « viens, tu parleras un peu de tes problèmes et tout », c'est là que j'ai connu les autres. Je n'avais pas peur de parler. C'est bien d'être en groupe, je dis aux autres « venez, vous verrez bien ». »



Pierre de Saint-Servais : « Je continue à lire chaque mois le journal « la main dans la main », je retiens les témoignages. Et la page « nos droits ».

J'ai appris et je continue à apprendre. Et les articles de fond, comme celui sur l'arme alimentaire. Je ne vais plus aux colis depuis longtemps, on avait retrouvé un logement avec des copains de la rue. On s'est dit qu'on se débrouillerait. Je ne supportais pas qu'on ait les restes des autres. »



Delphine de Dinant : « Voir les témoignages des autres, s'ils vivent les mêmes choses que toi. Et les solutions qu'ils trouvent. La main dans la main, c'est quasi le seul journal que je lis parce que je sais que ça va être vrai. »

Aurore de Namur : « LST, c'est une association qui lutte contre la pauvreté. C'est la base. Ce que j'ai milité il y a quelques années, ce sont dans les concertations d'aide à la jeunesse. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, notamment parce j'ai été en plein dedans. J'ai appris plein de choses. (...) le lien avec maman était important. Je n'ai jamais cassé le lien moi-même avec ma maman. Et ils n'avaient pas intérêt à le faire non plus. »



**LMDLM, c'est l'endroit où c'est « nous »,
notre vie, notre histoire!**

être entendus

j' ai connu LST par une voisine

montrer qu'on est là

on porte la parole de tant d'autres

fier d'être militant

Colette d'Andenne : « j'ai connu LST par la secrétaire de mon administrateur de biens qui m'a donné l'adresse. Je suis allée à une permanence. Quand je suis arrivée, c'est une militante qui a commencé à parler la première. Je n'osais pas trop parler. Elle m'a dit : si on est ici, on est tous dans le même cas... Alors, j'ai osé parler et j'y suis retournée. (...) Je trouve que j'ai un soutien quand je vais à LST. Un soutien moral. C'est pour défendre la cause des plus pauvres. Militier pour faire avancer les choses. Montrer qu'on est là. »



Amélie de Rochefort : « C'est important pour moi de participer, pour rencontrer des gens, voir comment ça se passe, apprendre des choses. On pouvait tout confier à Chantal. Il faut que je prenne confiance, pour parler. »



Cindy d'Auvelais : « Je voudrais vous dire merci à tous, et qu'on ait une meilleure année que les précédentes, parce que tout le monde vaut la peine d'avoir une belle vie et se retrouver la tête hors de l'eau. C'est ce que je souhaite à tout le monde »

Patricia de Dinant : « Ici, les militants peuvent s'impliquer, proposer. Lst, c'est un lieu pour des personnes qui vivent des choses comme toi. On se rassemble, on peut en parler. Et on mène les combats ensemble. Le jour que j'attends le plus, c'est le 17 octobre, la journée mondiale du refus de la misère. Avec les transparents, on va au Parlement. Nos témoignages sont forts. Même si on ne sait pas ce que les hommes politiques en font, c'est important de témoigner. On porte la parole d'un groupe, on voudrait que ça change. »



**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE, LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI
OU CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

Nos droits

LE DROIT DE VISITE DES GRANDS-PARENTS

LORSQUE LES RELATIONS FAMILIALES SONT BONNES, LES GRANDS-PARENTS NOUENT NATURELLEMENT DES RELATIONS AVEC LEURS PETITS-ENFANTS. MAIS LORSQUE LES RELATIONS SONT CONFLICTUELLES ENTRE LES PARENTS ET LES GRANDS-PARENTS, IL ARRIVE QUE LES PREMIERS INTERDISENT AUX SECONDS DE VOIR LEURS ENFANTS.

Le lien naturel entre grands-parents et petits-enfants est en quelque sorte suspendu, voire rompu.

UN DROIT DE PRINCIPE

Les grands-parents n’ont pas un droit automatique à nouer et conserver des relations personnelles régulières avec leurs petits-enfants.

La loi leur réserve néanmoins une place particulière : elle leur reconnaît un droit de principe à entretenir des relations personnelles avec leur petit enfant.

En d’autres mots, la loi reconnaît que le grand-parent a une place importante dans la vie de son petit-enfant, et qu’il est en principe toujours de l’intérêt de l’enfant de nouer des relations personnelles régulières et durables avec ses grands-parents. Le droit de visite du grand-parent n’est donc pas conditionné à la preuve que c’est bien de l’intérêt de l’enfant de nouer cette relation avec ses grands-parents.

EN CAS DE DESACCORD : L’INTERET DE L’ENFANT

En cas de conflit entre le grand-parent et le parent, comme d’ailleurs en cas de conflit entre le grand-parent et le petit-enfant, c’est au Tribunal de la famille de décider si ce droit de visite pourra s’exercer et selon quelles modalités.

Mais avant d’envisager de saisir la Justice, il est essentiel de chercher des solutions négociées : par la discussion ou par la médiation. Discuter est toujours important car cela peut dégager des solutions amiables. La médiation est un processus encadré par l’intervention

d’un tiers médiateur (souvent un professionnel). Nous y reviendrons.

Le critère essentiel pour le Tribunal de la famille est toujours l’intérêt de l’enfant. Concrètement, dans la situation personnelle et familiale de l’enfant, compte tenu de la personnalité de ses parents et de ses grands-parents, y a-t-il un motif sérieux pour refuser au grand-parent qu’il exerce son droit de visite que lui reconnaît en principe la loi ?

En d’autres mots, le tribunal de la famille ne refuse l’exercice du droit aux relations personnelles du grand-parent que si l’exercice de ce droit de visite est contraire à l’intérêt de l’enfant.

Chacun (l’enfant concerné (s’il a l’âge d’exprimer son point de vue), ses parents (s’ils sont présents à l’audience du Tribunal), et le ou les grands-parents concernés), apporte au Tribunal les éléments concrets qui vont permettre au juge d’apprécier si le droit de visite du grand-parent n’est pas contraire à l’intérêt de l’enfant. Par exemple parce que ce grand-parent aurait déjà été maltraitant, ou parce qu’il faut craindre qu’il parte vivre avec l’enfant à l’étranger, ou parce que ce droit de visite causerait des difficultés graves dans les relations entre l’enfant et ses parents.

LES MODALITES CONCRETES

Le Tribunal de la famille qui accorde le droit de visite au grand-parent, doit en préciser les modalités concrètes : quel jour, de quelle à quelle heure, à quelle fréquence, à quel endroit (au domicile du grand-parent ? ou de l’enfant ? ou dans un centre espace-rencontre ?).

Généralement (mais il n’y a pas de règles dans la loi), le Tribunal fixe le droit de visite du grand-parent un jour ou un week-end par mois, avec nuitée ou non, ou bien un mercredi après-midi par mois pour faire telle activité. Il peut aussi prévoir le droit du grands-parents de téléphoner ou d’être en contact avec l’enfant via les réseaux sociaux.

LES AUTRES FAMILIERS

Les autres familiers de l’enfant (frère et sœur majeur.e.s, oncle et tante, parrain et marraine,) peuvent également demander au Tribunal de la famille un droit de visite. Mais à l’inverse des grands-parents, ils doivent démontrer deux choses : qu’ils ont un lien d’affection particulier avec l’enfant, et que ce droit de visite est conforme à l’intérêt de l’enfant.

Bien sûr tout ceci ne concerne que les enfants mineurs. A l’âge de 18 ans, une fois majeur, l’enfant décide lui-même avec qui il veut entretenir des contacts.



2017 « On n’est pas tout seul »

Philippe Versailles

Hors cadre
Andenne

« ABSTRAIT, VOUS AVEZ DIT ABSTRAIT »

C'EST DANS LE MONDE DE L'ABSTRAIT QUE L'ATELIER CREATIF S'AVENTURE

Avec les participants, nous découvrons un univers nouveau et étrange ; rêveur et irréel. Ensemble, nous plongeons dans l'inconnu et l'imaginaire.

Après avoir regardé différents livres sur la peinture abstraite et s'être rendu à une exposition « Pastels » de Luis Salazar, nous nous jetons à l'eau. Pour se faire, nous expérimentons plusieurs techniques qui nous immergent dans l'abstrait.



A l'aide de pastels, de peinture acrylique, de ruban adhésif ou bien de brosse à dent, coton tige, bouchon de liège, feuille de cellophane, ballons gonflables, couteaux de peinture... ou bien encore les doigts... nous nous lançons dans des réalisations abstraites et où chacun laisse libre cours à son imagination. Nous sommes émerveillés de ce que nous produisons !



Nous nous improvisons également reporter-photographe, en retraçant le parcours de notre domicile à LST (aux ateliers). Sur un carnet, nous reproduisons l'itinéraire emprunté et ceci, par le biais de photos, cartes, plans, etc... Nous nous rappelons ce qu'on a l'habitude de voir, d'entendre, ... lorsque nous empruntons les différentes rues. Nous réalisons notre propre carte.



Chaque réalisation est interprétée de manière différente et reflète la personnalité de chacun. L'émerveillement était au rendez-vous !



LES PARTICIPANTS A L'ATELIER CREATIF

Ça se passe
POUR LA RÉQUISITION D'IMMEUBLES

Le mardi 17 janvier 2023, le Conseil communal de Namur a validé la possibilité d'intenter une action en justice contre les propriétaires de logements inoccupés.

A la permanence de LST qui suit cette décision, on se souvient notamment d'un article de septembre 2021 à ce propos dans notre journal La main dans la main. Face à la pénurie de logements, et de nombreuses fois, LST et d'autres associations ont déjà interpellé la Ville de Namur pour faire pression sur les propriétaires. Beaucoup de personnes cherchent un logement abordable. Il y a 40.000 ménages qui sont sur une liste d'attente pour un logement public en Wallonie.

Pour en savoir plus, on lit un article de Vers l'Avenir et on visionne la présentation du Conseil communal : c'est avec les données de consommation d'eau et d'électricité que la Ville compte dénicher ces logements vides. Les propriétaires devraient recevoir une astreinte entre 200 à 300 € par jour s'ils ne collaborent pas, après plusieurs étapes et un vote au conseil communal.

LST sera attentif à l'avenir pour suivre l'application de cette décision. En effet, on se souvient de la loi Onkelinx votée en 1993 pour la réquisition d'immeubles vides, pratiquement pas été activée par les pouvoirs publics.

Nous craignons également que toutes les nouvelles décisions prises sur les bâtiments (PEB) n'aient de fortes conséquences sur la vie et les conditions d'habitat des plus pauvres.

Des militants de LST


Petites nouvelles
DECES

Nous avons appris le décès en ce mois de février 2023 de René Coulon. René était un militant du début de LST. Repose en paix

**« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT**

Ont participé à ce numéro

De Andenne, de Condroz-Famenne-Ardenne, de Namur, du Hainaut : Andrée, Amaryllis, Carol, Cécile, Cindy, Colette, Delphine, Didier, Dominique, Francine, Françoise, Jean, Joëlle, Laetitia, Luc, Marcelle P, Marc, Marion, Martin, Michel, Patricia, Philippe, Pierre, Sabine, Sandra, Valérie, et les militants des ateliers du CEC d'Andenne

NOS ADRESSES DE CONTACT
A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condruz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut
Tél. : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org


ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).


IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter. Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !